

MAIRIE de PERET
34800

Délibération 2025/31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET

Séance du 6 juin 2025

Date de la convocation : 02/06/2025
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 12

Date d'affichage : 02/06/2025
Nombre de présents : 11
Dont procuration : 1

L'an deux mil vingt-cinq et le six juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Estelle BONNIOL, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL

Absents votants par procuration : Dominique ZARAGOZA (donnée à I.SILHOL),

Absents excusés : Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Éric BONAFE,

A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

Objet : CESSION RUE VOLTAIRE - B 1155 LOT A – M IMPERATO

Exposé :

Madame SOULAIROL rappelle au Conseil Municipal que la société Conseil Aménagement Foncier a rétrocédé la voirie et les réseaux de la rue Voltaire à la commune par acte en date du 5 mai 2025. Il informe le conseil que M IMPERATO Stephan souhaite acquérir un lot de 42 m² de cette voirie pour un montant de 10€/m². Les frais de géomètre seraient à la charge de la commune et les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Délibéré :

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération 2024/44 du 6 décembre 2024 portant retrocession de la voirie et des réseaux de la rue Voltaire ;
Vu l'acte de cession entre Conseil Aménagement Foncier et la commune de Péret signé le 5 mai 2025 chez Me Bancal-Leclerc ;
Considérant le plan de division réalisé par le cabinet Geometris et la parcelle détachée « lot a » d'une contenance de 42 m² issue de la parcelle mère B 1155 ;
Considérant la proposition d'achat de M IMPERATO ;

APPROUVE La cession de la parcelle « lot a » issue de la parcelle mère cadastrée B 1155 de 42 m² à M IMPERATO pour un montant de 10€/m².

DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Madame le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le secrétaire, Bruno CASTES

Le Maire, Isabelle SILHOL

Dépôt Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 13/06/2025

034-213401979-20250606-DE_2025_031-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification

